

Container Label

GROUPE

15

HERBICIDE

ZIDUA^{MD} SC

HERBICIDE

SUSPENSION CONCENTRÉE

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Pyroxasulfone 500 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one et du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one, chacun à raison de 0,0043 %, à titre d'agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à 0,03800 %, 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à 0,00111 %, 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à 0,00037 %, et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à 0,02400 %, à titre d'agents de conservation

No D'HOMOLOGATION 32542

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

AVERTISSEMENT, contient l'allergène soya

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0,1 L à 1 000 L

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 5P9
1-877-371-2273

ZIDUA est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence
par BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Si le pesticide s'infiltre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Ensuite, se laver à fond puis mettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle (ÉPI) immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Le plus rapidement possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les instructions du fabricant concernant le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions du genre pour les articles lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres articles à laver.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Ne pas manipuler ou appliquer plus de 66 L du produit par jour.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

[Déclaration facultative pour les petits contenants]

S'il vous plaît se référer à la brochure pour la liste complète des précautions.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées sous le **MODE D'EMPLOI**.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit dans les endroits caractérisés par une pente modérée à abrupte, de la terre compactée ou de l'argile.

Éviter d'appliquer le produit lorsqu'on prévoit de fortes pluies.

On peut minimiser la contamination des milieux aquatiques provenant du ruissellement en aménageant une bande de végétation filtrante entre la zone traitée et le bord de l'étendue d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer le produit dans le contenant d'origine dans un endroit frais, sec et bien aéré.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants Réutilisables – À Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Booklet

GROUPE

15

HERBICIDE

ZIDUA^{MD} SC

HERBICIDE

SUSPENSION CONCENTRÉE

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Pyroxasulfone 500 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one et du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one, chacun à raison de 0,0043 %, à titre d'agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à 0,03800 %, 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à 0,00111 %, 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à 0,00037 %, et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à 0,02400 %, à titre d'agents de conservation

No D'HOMOLOGATION 32542

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

AVERTISSEMENT, contient l'allergène soya

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0,1 L à 1 000 L

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 5P9
1-877-371-2273

ZIDUA est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ZIDUA SC est un herbicide en suspension concentrée pour la suppression des graminées annuelles nuisibles et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, indiquées sur l'étiquette, chez le maïs, le soja, les tournesols, les lentilles, les pois chiches, les féveroles, les pois secs de grande culture, les pommes de terre, et la menthe; et utilisé comme traitement en post-récolte.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Si le pesticide s'infiltré dans les vêtements, les enlever immédiatement. Ensuite, se laver à fond puis mettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle (ÉPI) immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Le plus rapidement possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les instructions du fabricant concernant le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions du genre pour les articles lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres articles à laver.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Ne pas manipuler ou appliquer plus de 66 L du produit par jour.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées sous le **MODE D'EMPLOI**.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit dans les endroits caractérisés par une pente modérée à abrupte, de la terre compactée ou de l'argile.

Éviter d'appliquer le produit lorsqu'on prévoit de fortes pluies.

On peut minimiser la contamination des milieux aquatiques provenant du ruissellement en aménageant une bande de végétation filtrante entre la zone traitée et le bord de l'étendue d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer le produit dans le contenant d'origine dans un endroit frais, sec et bien aéré.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants Réutilisables – À Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Lorsqu'appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes telles que décrites sur les étiquettes des deux produits pour le mélange, le chargement, l'application.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

ZIDUA SC peut être appliqué sur le maïs ou le soja à une dose de 250 à 493 mL/ha pour la suppression et répression résiduelle en début de saison des mauvaises herbes suivantes :

Les graminées annuelles nuisibles	Les feuilles larges annuelles
Mauvaises herbes supprimées	
Échinochloa pied-de-coq	Acnide tuberculée
Digitaire sanguine	Amarante à racine rouge
Sétaire (verte, glauque, géante)	Amarante de Palmer
Ivraie (multiflore)	
Répression résiduelle en début de saison	
Brome des toits	Gaillet grateron *
Brome du Japon	Stellaire moyenne
Folle avoine	Morelle noire de l'Est *
	Kochia à balais *
	Chénopode blanc
	Bourse-à-pasteur
	Renouée liseron
	Ériochloé velue

**Y compris les biotypes résistants du groupe 2

Les doses d'application de **ZIDUA SC** peuvent varier selon la texture du sol. Consulter le tableau ci-dessus pour les groupes de texture de sol employés dans le tableau des doses à travers cette étiquette à moins que la texture de sol soit mentionnée. Le tableau ci-dessus comprend la liste de toutes les textures de sol répertoriées chaque groupe.

Textures du sol

Grossière	Moyenne	Moyennement-Fine	Fine
Sable	Loam	Limon sablo-argileux	Argile limoneuse
Sable loameux	Loam limoneux	Argile sableux	Loam argileux
Loam sableux	Limon	Loam limono-argileux	Argile

RÉPRESSION RÉSIDUELLE EN DÉBUT DE SAISON LORSQU'UNE APPLICATION EN CULTURE D'UN AUTRE HERBICIDE ENREGISTRÉ EST PRÉVUE.

ZIDUA SC peut être appliquée sur les lentilles à une dose de 120 à 180 mL/ha, ou sur le maïs, soja, tournesol, pois chiches, féveroles, les pois secs de grande culture et les pommes de terre à un taux de 120 à 240 mL/ha pour une répression résiduelle en début de saison des mauvaises herbes énumérées ci-dessus lorsqu'un traitement en cours de culture avec un autre herbicide homologué est prévu. Les doses d'application conviennent à tous les types de sol. Utiliser la dose la plus élevée dans la gamme de taux indiquée pour un effet résiduel prolongé et lorsque les populations de mauvaises herbes sont plus fortes.

Les graminées annuelles nuisibles	Les feuilles larges annuelles
Sétaire (verte et glauque)	Gaillet grateron*
Folle avoine	Acnide tuberculée
Échinochloa pied-de-coq	Morelle noire de l'Est*
Brome des toits	Kochia à balais*
Brome du Japon	Chénopode blanc
	Amarante à racine rouge
	Bourse-à-pasteur
	Renouée liseron
	Stellaire moyenne
	Ériochloé velue

*Y compris les biotypes résistants du groupe 2

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES – TRAITEMENT EN POST-RÉCOLTE

ZIDUA SC peut être appliqué comme traitement de post-récolte à une dose de 120 à 240 mL/ha pour la suppression des mauvaises herbes énumérées ci-dessus. Les doses d'application conviennent à tous les types de sol. Utiliser la dose la plus élevée dans la gamme de taux indiquée pour un effet résiduel prolongé et lorsque les populations de mauvaises herbes sont plus fortes.

Graminées annuelles nuisibles
Pâturin annuel

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION

Il faut de l'humidité pour activer la matière active pyroxasulfone dans le sol afin de supprimer les mauvaises herbes. Un temps sec qui suit les applications de **ZIDUA SC** peut rendre le produit moins efficace. Cependant, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, **ZIDUA SC** supprime les mauvaises herbes sensibles en germination. **ZIDUA SC** risque de ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après le traitement mais avant une pluie/irrigation d'activation, ou celles qui germent dans les fissures d'un sol sec. Lorsqu'il n'y a pas eu suffisamment d'humidité après l'application de **ZIDUA SC**, une irrigation peut améliorer la suppression des mauvaises herbes.

Lors de l'application de **ZIDUA SC** avec le glyphosate comme produit d'association en réservoir, utiliser le glyphosate sous forme de sel d'isopropylamine, de potassium ou di-ammonium.

NE PAS utiliser une irrigation par submersion pour activer ou incorporer **ZIDUA SC**.

NE PAS utiliser le produit sur des terres noires ou tourbeuses, ni sur des sols dont la teneur en matière organique est de 7 % ou plus.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

N'UTILISER aucun type de système d'irrigation pour le traitement.

NE PAS contaminer les fossés d'irrigation, ni l'eau servant à des fins domestiques.

NE PAS appliquer **ZIDUA SC** ou les mélanges en cuve au **ZIDUA SC** lorsque les conditions environnementales risquent d'entraîner la dérive vers des zones non ciblées.

La dérive du produit peut être nocive pour les végétaux non ciblés qui se trouvent près de la zone de traitement.

NE PAS appliquer le produit lorsque le vent souffle en rafales.

Appliquer dans un volume d'eau minimum de 100 L/ha pour l'Est du Canada. Appliquer dans un volume d'eau de 50 à 100 L/ha pour l'Ouest du Canada.

Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Les applications du produit peuvent abîmer les cultures qui subissent un stress à cause de trop ou pas assez d'humidité nécessaire au développement normal, des températures chaudes ou fraîches, des sols sodiques, des sols mal drainés, des dommages occasionnés par la grêle, d'une inondation, des dommages occasionnés par un pesticide, des dommages mécaniques ou des grands écarts de températures.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage.

Les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessus séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres sensibles (tels que les pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (mètres) nécessaires pour la protection des :		
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Tournesols Maïs de grande culture et de semence Soja Lentilles Pois secs de grande culture Pois chiches Féveroles Arachides Pommes de terre Menthe	5	3	1

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon de pulvérisation de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant au calculateur de zone tampon de pulvérisation la section Pesticides du site Canada.ca.

MAÏS DE GRANDE CULTURE

ZIDUA SC peut être appliqué comme traitement de surface en présemis, prélevée ou postlevée hâtive sur le maïs de grande culture jusqu'au stade de 4 feuilles du maïs. Les semences de plantes cultivées doivent être mises en terre à une profondeur d'au moins 2,5 cm.

ZIDUA SC doit être appliqué et activé avant l'émergence des plantules de mauvaises herbes.

Période d'application	Produit	Dose / ha selon la texture du sol			
		Sols grossiers	Sols moyens/fins		Sols fins
			MO ≤ 3%	3% < MO < 7%	
Présemis (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou Prélevée ou Postlevée hâtive (jusqu'au stade de 4 feuilles du maïs)	ZIDUA SC seul	250 mL/ha	332 mL/ha	417 mL/ha	493 mL/ha

Options de mélange en réservoir

ZIDUA SC peut aussi être appliqué dans un mélange en réservoir avec les produits suivants pour la suppression des mauvaises herbes en plus de celles retrouvées sur l'étiquette de **ZIDUA SC**.

Période d'application	Produit	Dose / ha
Présemis (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou Prélevée	ZIDUA SC	Voir le tableau de dose d'application pour ZIDUA SC appliqué seul.
	+ glyphosate	Consulter l'étiquette du glyphosate pour les mauvaises herbes supprimées et les doses homologuées.
Présemis (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou Prélevée ou Postlevée hâtive	ZIDUA SC	Voir le tableau de dose d'application pour ZIDUA SC appliqué seul.
	+ Herbicide Aatrex Liquid 480	2,1 à 3,1 L

MAÏS DE GRANDE CULTURE – Répression résiduelle en début de saison

ZIDUA SC peut être appliqué comme traitement de surface en présemis, prélevée ou postlevée hâtive sur le maïs de grande culture jusqu'au stade de 4 feuilles du maïs. Les semences de plantes cultivées doivent être mises en terre à une profondeur d'au moins 2,5 cm.

ZIDUA SC doit être appliqué et activé avant l'émergence des plantules de mauvaises herbes.

Période d'application	Produit	Dose
Présemis (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou Prélèvement ou Postlevée hâtive (jusqu'au stade de 4 feuilles du maïs)	ZIDUA SC	120 à 240 mL/ha

Option de mélange en réservoir

ZIDUA SC peut aussi être appliqué dans un mélange en réservoir pour la suppression des mauvaises herbes en plus de celles sur l'étiquette de **ZIDUA SC**. Pour tous les mélanges en réservoir, appliquer **ZIDUA SC** à une dose de 120 à 240 mL/ha. Les produits d'association et les doses sont détaillés dans le tableau suivant.

Période d'application	Produit	Dose
Présemis (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou Prélèvement	Glyphosate	Consulter l'étiquette du glyphosate pour les mauvaises herbes supprimées et les doses homologuées.
	Herbicide Aatrex Liquide 480	2,1 à 3,1 L/ha
	ERAGON LQ + Adjuvant MERGE + glyphosate	146 à 292 mL/ha 1 L/ha 2,5 L/ha (l'équivalent de 360 g/L)
	HEAT LQ + Adjuvant MERGE + glyphosate	53 à 146 mL/ha 0,5 à 1 L/ha 1,25 à 2,5 L/ha (l'équivalent de 360 g/L)
	INTEGRITY + glyphosate	0,73 à 1,1 L/ha ^{1,2} 2,5 L/ha (l'équivalent de 360 g/L)

¹ Pour le traitement en présemis, utiliser une dose de 1,1 L/ha seulement.

² Lors de l'application de la dose de 1,1 L/ha pour le traitement en présemis ou en prélèvement, NE PAS appliquer sur les sols à texture grossière ayant une Capacité d'échange cationique (CEC) inférieure ou égale à 15 MEQ/100 g car des dommages pourraient survenir.

Période d'application	Produit	Dose
Postlevée hâtif ^{1,2}	Glyphosate	Consulter l'étiquette du glyphosate pour les mauvaises herbes supprimées et les doses homologuées.
	Herbicide Aatrex Liquide 480	2,1 à 3,1 L/ha
	Herbicide Marksman + glyphosate	2,5 à 3,7 L/ha 2,5 L/ha (l'équivalent de 360 g/L)
	Herbicide Armezon + glyphosate ³	37 mL/ha 2,5 L/ha (l'équivalent de 360 g/L)

¹ Appliquer le glyphosate seulement sur des variétés de maïs tolérantes au glyphosate.

² Faire le traitement en postlevée jusqu'au stade de 4 feuilles du maïs lors d'un mélange en réservoir avec le glyphosate, l'herbicide Marksman ou l'herbicide Armezon.

³ Glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium.

SOJA

ZIDUA SC peut être utilisé sur le soja comme traitement de présemis en surface ou de prélevée. Les semences de plantes cultivées doivent être mises en terre à une profondeur d'au moins 4 cm.

L'utilisation de **ZIDUA SC** risque de réprimer temporairement la croissance si des conditions extrêmes de grande pluie et de sol saturé d'eau pendant des périodes prolongées se produisent durant la germination du soja ou quand les plantules commencent à se former. Ces répressions n'ont pas entraîné une réduction du rendement de la culture de soja potentielle.

ZIDUA SC doit être appliqué et activé avant l'émergence des plantules de mauvaises herbes.

Période d'application	Produit	Dose / ha selon la texture du sol			
		Sols grossiers	Sols moyens/fins		Sols fins
Présemis (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou Prélevée	ZIDUA SC seul		MO ≤ 3%	3% < MO < 7%	
		250 mL/ha	332 mL/ha	417 mL/ha	493 mL/ha

Option de mélange en réservoir

ZIDUA SC peut aussi être appliqué dans un mélange en réservoir avec le glyphosate pour la suppression des mauvaises herbes en plus de celles retrouvées sur l'étiquette de **ZIDUA SC**.

Période d'application	Produit	Dose / ha
Présemis (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou Prélevée	ZIDUA SC	Voir le tableau de dose d'application pour ZIDUA SC appliqué seul.
	+ glyphosate	Consulter l'étiquette du glyphosate pour les mauvaises herbes supprimées et les doses homologuées.

SOJA – Répression résiduelle en début de saison

ZIDUA SC peut être appliqué comme traitement de surface en présemis, en prélevée ou en postlevée hâtive sur le soja jusqu'au stade de la troisième feuille trifoliée inclusivement et avant la floraison. Les semences de plantes cultivées doivent être mises en terre à une profondeur d'au moins 4 cm.

L'utilisation de **ZIDUA SC** risque de réprimer temporairement la croissance si des conditions extrêmes de grande pluie et de sol saturé d'eau pendant des périodes prolongées se produisent durant la germination du soja ou quand les plantules commencent à se former. Ces répressions n'ont pas entraîné une réduction du rendement de la culture de soja potentielle.

ZIDUA SC doit être appliqué et activé avant l'émergence des plantules de mauvaises herbes.

Période d'application	Produit	Dose
Présemis (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou Prélevée et / ou Postlevée (de l'émergence jusqu'au stade de la troisième feuille trifoliée inclusivement et avant la floraison)	ZIDUA SC	120 à 240 mL/ha

Application consécutive

Si un programme de traitement consécutif est utilisé pour **ZIDUA SC** (c'est-à-dire une application en prélevée suivi par une application en postlevée), la dose maximale par saison de **ZIDUA SC** qui peut être appliquée est 250 mL/ha sur les sols à texture grossière et 493 mL/ha sur les sols à texture moyenne à fine.

Option de mélange en réservoir

ZIDUA SC peut aussi être appliqué dans un mélange en réservoir pour la suppression des mauvaises herbes en plus de celles sur l'étiquette de **ZIDUA SC**. Pour tous les mélanges en réservoir, appliquer **ZIDUA SC** à une dose de 120 à 240 mL/ha. Les produits d'association et les doses sont détaillés dans le tableau suivant.

Période d'application	Produit	Dose
Présemis ¹ ou Prélevée	Glyphosate	Consulter l'étiquette du glyphosate pour les mauvaises herbes supprimées et les doses homologuées.
	ERAGON LQ ^{2,3} + Adjuvant MERGE + glyphosate	73 mL/ha 1 L/ha 2,5 L/ha (l'équivalent de 360 g/L)
	HEAT LQ + Adjuvant MERGE + glyphosate	53 à 73 mL/ha 0,5 à 1 L/ha 1,25 à 2,5 L/ha (l'équivalent de 360 g/L)
	ENGENIA ^{4,5} + glyphosate ⁶	0,480 à 1 L/ha 900 g e.a./ha
	INTEGRITY ^{2,3} + Adjuvant MERGE + glyphosate	0,37 L/ha 1 L/ha Consulter l'étiquette du glyphosate pour les mauvaises herbes supprimées et les doses homologuées.
Postlevée ⁷ (de l'émergence jusqu'au stade de la troisième feuille trifoliée inclusivement et avant la floraison)	Glyphosate ENGENIA ^{4,5} + glyphosate ⁶	Consulter l'étiquette du glyphosate pour les mauvaises herbes supprimées et les doses homologuées. 0,480 à 1 L/ha 900 g e.a./ha

¹ Appliquer en présemis jusqu'à 30 jours avant le semis lors d'un mélange en réservoir avec le glyphosate seul ou avec ENGENIA.

- ² Appliquer jusqu'à 21 jours avant le semis.
- ³ Pour un traitement en prélevée, appliquer avant que le soja force le sol à se fissurer et pas plus de trois jours après le semis. NE PAS appliquer sur les sols à texture grossière ayant moins de 2 % de matière organique.
- ⁴ Appliquer ENGENIA seulement sur les variétés de soja Roundup Ready 2 Xtend. LES VARIÉTÉS DE SOJA QUI NE SONT PAS IDENTIFIÉES COMME ÉTANT TOLÉRANTES AU DICAMBA SERONT ENDOMAGÉES OU DÉTRUITES PAR CE TRAITEMENT.
- ⁵ La dose de 1 L/ha d'ENGENIA est prévue être utilisée une seule fois dans la saison et devrait être appliquée soit en présemis, prélevée ou en postlevée hâtive. 1,96 L/ha d'ENGENIA est le total maximal qui peut être appliqué dans une seule saison.
- ⁶ Utiliser seulement les produits à base de glyphosate sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium homologué pour l'utilisation dans le soja. Ne pas mélanger en réservoir ENGENIA avec des produits à base de glyphosate lorsque le glyphosate est sous forme de sel d'ammonium.
- ⁷ Appliquer les herbicides à base de glyphosate seulement sur les variétés de soja tolérants au glyphosate.

TOURNESOLS – Répression résiduelle en début de saison

ZIDUA SC peut être utilisé sur les tournesols comme traitement de présemis en surface ou de prélevée. **NE PAS** appliquer **ZIDUA SC** si les tournesols sont déjà sortis.

L'utilisation de **ZIDUA SC** risque de réprimer temporairement la croissance si des conditions extrêmes de grande pluie et de sol saturé d'eau pendant des périodes prolongées se produisent durant la germination des tournesols ou quand les plantules commencent à se former. Ces répressions n'ont pas entraîné de réduction du rendement de la culture de tournesol potentielle.

ZIDUA SC doit être appliqué et activé avant l'émergence des plantules de mauvaises herbes.

Période d'application	Produit	Dose
Présemis (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou Prélevée	ZIDUA SC	120 à 240 mL/ha

Option de mélange en réservoir

ZIDUA SC peut aussi être appliqué dans un mélange en réservoir pour la suppression des mauvaises herbes en plus de celles sur l'étiquette de **ZIDUA SC**. Pour tous les mélanges en réservoir, appliquer **ZIDUA SC** à une dose de 120 à 240 mL/ha. Les produits d'association et les doses sont détaillés dans le tableau suivant.

Période d'application	Produit	Dose
Présemis (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou Prélevée	Glyphosate	Consulter l'étiquette du glyphosate pour les mauvaises herbes supprimées et les doses homologuées.

LENTILLES, POIS CHICHES, GOURGANE (FÉVEROLES) ET POIS SECS DE GRANDE CULTURE – Répression résiduelle en début de saison

Appliquer **ZIDUA SC** comme traitement en présemis ou prélevée sur les lentilles, les pois chiches, les féveroles et les pois secs de grande culture. Ne pas appliquer **ZIDUA SC** sur les lentilles à une dose supérieure à 180 mL/ha car des dommages à la culture pourraient survenir. Les semences de plantes cultivées doivent être mises en terre à une profondeur d'au moins 2,5 cm. **ZIDUA SC** doit être appliqué et activé avant l'émergence des plantules de mauvaise herbe ou dans un mélange en réservoir qui supprime les mauvaises herbes émergées comme HEAT LQ et le glyphosate.

Culture	Période d'application	Dose
Lentilles	Présemis ou prélevée	120 à 180 mL/ha ¹
Pois secs de grande culture	Présemis ou prélevée	120 à 240 mL/ha
Pois chiches	Présemis ou prélevée	120 à 240 mL/ha
Gourgane (Féveroles)	Présemis ou prélevée	120 à 240 mL/ha

¹ Ne pas appliquer **ZIDUA SC** à une dose supérieure à 180 mL/ha car des dommages à la culture pourraient survenir.

Option de mélange en réservoir

Pour un traitement de brûlage qui supprime rapidement les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées nuisibles en plus de celles figurant sur l'étiquette de **ZIDUA SC**, **ZIDUA SC** peut être appliqué comme traitement en présemis ou en prélevée pour une combinaison en réservoir avec le glyphosate ou HEAT LQ et le glyphosate. Pour une combinaison en réservoir de HEAT LQ et le glyphosate, appliquer dans 50 à 100 L/ha d'eau avec l'adjuvant MERGE^{MD} à un taux de 0,5 à 1,0 L/ha. Consulter les étiquettes de HEAT LQ et glyphosate pour une liste complète des mauvaises herbes supprimées par HEAT LQ et le glyphosate.

Utiliser seulement des produits à base de glyphosate homologués pour une application en présemis pour les pois secs de grande culture, les pois chiches, les féveroles et les lentilles.

Pour tous les mélanges en réservoir appliqués sur les lentilles, utiliser **ZIDUA SC** à une dose de 120 à 180 mL/ha. Pour tous les mélanges en réservoir appliqués sur les pois secs de grande culture, les pois chiches et les féveroles, utiliser **ZIDUA SC** à une dose de 120 à 240 mL/ ha. Les produits d'association et les doses sont détaillés dans le tableau suivant.

Période d'application	Produit	Dose
Présemis ou Prélevée	Glyphosate	1,25 à 2,5 L/ha (l'équivalent de 360 g/L) ¹
	HEAT LQ + Adjuvant MERGE + glyphosate	53 à 146 mL/ha ² 0,5 à 1 L/ha 1,25 à 2,5 L/ha (l'équivalent de 360 g/L) ¹

- ¹ D'autres formulations de glyphosate peuvent nécessiter un ajustement du taux en fonction de la concentration en principe actif. Consulter l'étiquette du glyphosate pour connaître la dose et les mauvaises herbes supprimées.
- ² Des restrictions de doses s'appliquent pour les lentilles. NE PAS utiliser HEAT LQ à une dose supérieure à 53 mL/ha pour les lentilles car des dommages à la culture pourraient survenir.

LENTILES, POIS CHICHES, POIS SECS DE GRANDE CULTURE ET FÉVEROLES – Application à l'automne

ZIDUA SC peut être appliqué tard à l'automne (avant un gel au sol) comme traitement résiduel avant le semis des lentilles, des pois chiches, des pois secs de grande culture ou des féveroles au printemps suivant. Pour le traitement à l'automne, effectuer une seule application. Au printemps suivant, une application en présemis ou en prélevée d'un herbicide homologué peut être utilisée.

Pour les traitements herbicides prévus au printemps, n'appliquer **AUCUN** herbicide ou produit antiparasitaire qui renferme la matière active flumioxazin (par exemple, Herbicide Valtera) ou aucun herbicide ou produit antiparasitaire qui renferme la matière active pyroxasulfone (par exemple, Herbicide **ZIDUA SC**, Herbicide FOCUS, etc.).

Le traitement de **ZIDUA SC** tel que mentionné sur l'étiquette va procurer une répression résiduelle des mauvaises herbes en prélevée énumérées dans la liste "**MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES – répression résiduelle en début de saison**". Les doses d'application conviennent à tous les types de sol. Utiliser la dose la plus élevée dans la gamme de taux indiquée pour un effet résiduel prolongé et lorsque les populations de mauvaises herbes sont plus fortes.

Période d'application	Produit	Dose
Application à l'automne/hiver (avant un gel au sol)	ZIDUA SC	180 à 240 mL/ha

Option de mélange en réservoir

Pour une suppression des mauvaises herbes émergées à l'automne/hiver, **ZIDUA SC** peut être appliqué dans un mélange en réservoir avec le glyphosate. Consulter l'étiquette du glyphosate pour une liste complète des mauvaises herbes supprimées par le glyphosate.

Pour un mélange en réservoir avec le glyphosate, utiliser **ZIDUA SC** à une dose de 180 à 240 mL/ha.

Période d'application	Produit	Dose
Application à l'automne/hiver (avant un gel au sol)	Glyphosate	1,25 à 2,5 L/ha (équivalent 360 g/L) ¹

¹ D'autres formulations de glyphosate peuvent nécessiter un ajustement du taux en fonction de la concentration en principe actif. Utiliser seulement les produits dont le glyphosate est présent sous forme de sel d'isopropylamine, sel di-ammonium ou sel de potassium. Employer seulement les produits à base de glyphosate homologués pour une utilisation en post-récolte. Consulter l'étiquette du glyphosate pour la dose et les mauvaises herbes supprimées.

MENTHE (POIVRÉE ET VERTE) – Application en saison de dormance : Provinces des Prairies seulement

ZIDUA SC peut être appliqué sur la menthe au stade de dormance (feuilles supérieures de la menthe poivrée et verte) au début du printemps sur les pousses vertes en croissance active pour une répression résiduelle de l'amarante rugueuse, kochia à balais, chénopode blanc, amarante à racine rouge, sétaire (verte et glauque) et folle avoine. Avant l'application sur la menthe, une vérification doit être effectuée auprès de votre détaillant ou distributeur local de semences pour confirmer qu'il n'y aura pas de dommage potentiel aux variétés sensibles. Ne pas appliquer **ZIDUA SC** si la dormance de la menthe a été rompue (émergence de nouvelle pousse).

L'utilisation de **ZIDUA SC** risque de réprimer temporairement la croissance si des conditions extrêmes de grande pluie et de sol saturé d'eau pendant des périodes prolongées se produisent. Ces répressions n'ont pas entraîné une réduction du rendement de la culture de menthe potentielle.

Restrictions et limitations spécifiques aux cultures

Appliquer sur la menthe cultivée dans les provinces des Prairies seulement.

Ne pas appliquer si les racines et les rhizomes de la menthe sont affaiblies, minces ou endommagés.

Ne pas utiliser les racines des plants traités avec **ZIDUA SC** pour la consommation humaine. Les racines traitées avec **ZIDUA SC** peuvent être employées pour la propagation racinaire.

Ne pas appliquer **ZIDUA SC** sur de la menthe nouvellement transplantée.

Ne pas utiliser **ZIDUA SC** entre les coupes de menthe.

Ne pas appliquer **ZIDUA SC** sur la menthe dont la dormance a été rompue. L'application sur la menthe dont la dormance est sur le point d'être rompue peut causer des dommages à la culture. Le risque de dommage augmente au fur et à mesure que l'application se rapproche du moment où la dormance est rompue.

Ne pas appliquer sur les sols catégorisés comme "sableux".

Appliquer seulement sur des peuplements qui étaient en santé et vigoureux l'année précédente.

Période d'application	Produit	Dose
Une application unique au stade physiologique de la dormance	ZIDUA SC	180 mL/ha

POMMES DE TERRE – Répression résiduelle en début de saison

Appliquer **ZIDUA SC** comme traitement de pleine surface sur le sol après la plantation ou un léger travail de sol, mais avant l'émergence de la culture. Lorsqu'un "léger travail de sol" est effectué, NE PAS appliquer **ZIDUA SC** avant que l'opération de "léger travail de sol" soit terminée puisqu'il doit y avoir un minimum de 5 cm (2 pouces) de sol qui recouvre la portion végétative des plants de pomme de terre, par contre **ZIDUA SC** peut être appliqué après le buttage mais avant l'émergence de la pomme de terre ou des mauvaises herbes, ou bien **ZIDUA SC** peut être appliqué lorsque les billons de pomme de terre sont creusés, re-buttés et pulvérisés, mais l'application doit être effectuée avant l'émergence de la pomme de terre et des mauvaises herbes. Il devrait y avoir au moins 5 cm (2 pouces) de sol qui recouvre les plantons et/ou les jeunes pousses/végétation. Une attention particulière doit être accordée aux équipements utilisés pour effectuer un "léger travail du sol" afin de ne pas endommager les plants. L'efficacité sera réduite si des pratiques culturales ultérieures exposent le sol non traité. Appliquer seulement **ZIDUA SC** sur un lit de semence uniforme qui est ferme et exempt de mottes de terre et crevasses.

Le lit de semence doit être préparé afin d'assurer une fermeture adéquate des rangs et un bon recouvrement du sol par les plantons.

Avant l'application sur les pommes de terre, vérifier auprès de votre compagnie locale de semences (fournisseur) la sélectivité de **ZIDUA SC** sur votre variété afin d'éviter de potentiels dommages.

L'utilisation de **ZIDUA SC** peut causer un arrêt temporaire de croissance de la pomme de terre sous des conditions stressantes de croissance, comme par exemple, une humidité ou des précipitations inadéquates ou excessives, des températures froides et chaudes, des sols compactés ou crotés, une profondeur inappropriée de plantation, des dommages à la culture provenant de d'autres pesticides, maladie ou autre dommage de ravageur, dommage mécanique, déséquilibres en éléments nutritifs, ou autres conditions connues comme étant une source de stress pour les plants.

Restrictions et limitations spécifiques aux cultures

NE PAS appliquer **ZIDUA SC** plus d'une fois par année dans la pomme de terre.

NE PAS appliquer **ZIDUA SC** avant la plantation des morceaux de tubercules de pomme de terre.

NE PAS appliquer **ZIDUA SC** aux pommes de terre émergents ou sur les pommes de terre émergées car des dommages importants à la culture pourraient survenir.

Période d'application	Produit	Dose
Prélevée de la pomme de terre après la plantation ou suivant un léger travail de sol ou un buttage	ZIDUA SC	120 à 240 mL/ha

Option de mélange en réservoir

ZIDUA SC peut aussi être appliqué dans un mélange en réservoir pour la suppression des mauvaises herbes en plus de celles retrouvées sur l'étiquette de **ZIDUA SC**. Pour tous les mélanges en réservoir, appliquer **ZIDUA SC** à une dose de 120 à 240 mL/ha. Les produits d'association sont énumérés dans le tableau ci-dessus.

Période d'application	Produit	Dose
Prélevée de la pomme de terre après la plantation ou suivant un léger travail de sol ou un buttage	Glyphosate	Consulter l'étiquette du glyphosate pour les mauvaises herbes supprimées et les doses homologuées.
	SENCOR 480 F*	Consulter l'étiquette de SENCOR 480 F pour les mauvaises herbes supprimées et les doses homologuées.
	Glyphosate + SENCOR 480 F*	Consulter l'étiquette du glyphosate pour les mauvaises herbes supprimées et les doses homologuées. Consulter l'étiquette de SENCOR 480 F pour les mauvaises herbes supprimées et les doses homologuées.

*EST DU CANADA ou SOUS UN PROGRAMME D'IRRIGATION DANS L'OUEST DU CANADA

POST-RÉCOLTE

ZIDUA SC peut être appliqué comme traitement de post-récolte pour la suppression des mauvaises herbes sur l'étiquette aux doses qui suivent :

Produit	Dose
ZIDUA SC	120 à 240 mL/ha

NE PAS faire paître ou nourrir le bétail avec le foin ou le fourrage traité.

Option de mélange en réservoir

ZIDUA SC peut aussi être appliqué dans un mélange en réservoir pour la suppression des mauvaises herbes en plus de celles retrouvées sur l'étiquette de **ZIDUA SC**. Pour tous les mélanges en réservoir, appliquer **ZIDUA SC** à une dose de 120 à 240 mL/ha. Les produits d'association et les doses sont énumérés dans le tableau suivant.

Période d'application	Produit	Dose	Mauvaises herbes supprimées en plus de celles qui le sont par ZIDUA SC
Post-récolte	Glyphosate	Consulter l'étiquette du glyphosate pour les doses homologuées.	Consulter l'étiquette du glyphosate pour une liste complète des mauvaises herbes supprimées par le glyphosate.
	Glyphosate* + ENGENIA	Consulter l'étiquette du glyphosate pour les doses homologuées. 2 L/ha	Consulter l'étiquette du glyphosate pour une liste complète des mauvaises herbes supprimées par le glyphosate. Liseron des champs Pâquerette vivace Patience crépue (partie aérienne) Verge d'or Sèneçon jacobée Laiteron des champs Chardon des champs

*Utiliser seulement des produits à base de glyphosate homologués pour un usage en post-récolte et consulter l'étiquette du glyphosate pour des recommandations sur les adjuvants. Ne pas mélanger en réservoir ENGENIA avec des produits à base de glyphosate lorsque le glyphosate est présent sous forme de sel d'ammonium.

ARACHIDES EN SOL MINÉRAL
<p>Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que BASF Agricultural Solutions Canada Inc. ("BASF") dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, BASF n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.</p>
<p>ZIDUA SC peut être appliqué en postlevée hâtive (du stade de la "percé du sol" de la première vraie feuille jusqu'au stade de développement des gousses) sur les arachides cultivées en sol minéral.</p> <p>Avant de faire un traitement sur les arachides, vérifier auprès de votre compagnie locale de semences (fournisseur) la sélectivité de ZIDUA SC sur votre variété afin d'éviter des dommages potentiels à la culture.</p> <p>ZIDUA SC doit être appliqué et activé avant l'émergence des plantules de mauvaises herbes. Les mauvaises herbes qui sont déjà émergées au moment de l'application doivent être contrôlées avec un travail du sol ou une application subséquente d'un autre herbicide homologué pour éliminer les mauvaises herbes ciblées chez l'arachide. Appliquer dans un volume minimum d'eau de 100 L/ha.</p> <p>L'application sur les arachides émergées peut causer une brûlure du feuillage et un arrêt de croissance temporaire, cependant une baisse de rendement des arachides est non considérée. Dépendant des conditions de croissance, la récupération suite à ces dommages débute immédiatement mais peut prendre plusieurs semaines avant de disparaître.</p>

ZIDUA SC appliqué en postlevée hâtive (“percée du sol” jusqu’au stade de la première feuille) peut causer un arrêt de croissance temporaire si les arachides se retrouvent dans des conditions extrêmes de pluie abondante et des périodes prolongées de sol saturé en eau survenant lors de la germination de l’arachide ou au début du développement des plantules.

Maximum 1 application par année.

Restriction Alimentation/pâturage : NE PAS faire paître ou servir comme aliment au bétail le foin traité.

Période d’application	Produit	Dose
Postlevée hâtive (du stade “percée du sol” au stade de la première vraie feuille jusqu’au développement des gousses)	ZIDUA SC	120 à 240 mL/ha*

* Utiliser la dose la plus élevée dans la gamme énumérée pour un effet résiduel prolongé et sous une forte pression de mauvaises herbes.

ZIDUA SC appliqué directement au sol va procurer une élimination résiduelle en début de saison des mauvaises herbes suivantes :

Les graminées annuelles nuisibles	Les feuilles larges annuelles
Sétaire (verte et glauque)	Acnide tuberculée
Kochia à balais	Chénopode blanc
Folle avoine	Amarante à racine rouge

MAÏS DE SEMENCE

Le MODE D’EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l’étiquette, a été élaboré par des personnes autres que BASF dans le cadre du Programme d’extension du profil d’emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, BASF n’a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu’il est utilisé de la façon indiquée sur l’étiquette pour l’ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d’appliquer le produit à grande échelle, l’utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

ZIDUA SC peut être appliqué comme traitement de surface en présemis ou prélevée sur le maïs de semence. Les semences doivent être semées au minimum à 2,5 cm de profondeur. Appliquer dans un volume minimum d’eau de 100 L/ha dans l’Est du Canada. Appliquer dans un volume d’eau de 50 à 100 L/ha dans l’Ouest du Canada. **NE PAS** effectuer plus d’une application par saison.

Quelques semences hybrides de maïs peuvent être plus sensibles au pyroxasufloflone et des dommages à la culture peuvent survenir. Avant de faire une application sur le maïs de semence, vérifier auprès de votre compagnie locale de semences (fournisseur) la sélectivité de **ZIDUA SC** sur votre variété afin d'éviter des dommages potentiels à la culture.

ZIDUA SC doit être appliqué et activé avant l'émergence des plantules de mauvaises herbes. Les mauvaises herbes qui sont déjà émergées au moment de l'application ne seront pas contrôlées et un traitement herbicide en postlevée est nécessaire pour éliminer les mauvaises herbes émergées.

Période d'application	Produit	Dose / ha selon la texture de sol			
		Grossière	Moyenne- Fine		Fine
			OM ≤ 3 %	3 % < OM < 7%	
Présemis (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou en Prélevée	ZIDUA SC	250 mL/ha	332 mL/ha	417 mL/ha	493 mL/ha

ZIDUA SC appliqué comme indiqué va éliminer les mauvaises herbes suivantes :

Les graminées annuelles nuisibles	Les feuilles larges annuelles
Échinochloa pied-de-coq	Acnide tuberculée
Digitaire sanguine	Amarante à racine rouge
Sétaire (verte, glauque)	
Ivraie (multiflore)	

MAÏS DE SEMENCE – Suppression résiduelle en début de saison

Période d'application	Produit	Dose
Présemis (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou en Prélevée	ZIDUA SC	120 à 240 mL/ha

ZIDUA SC appliqué directement comme indiqué va éliminer les mauvaises herbes suivantes lorsqu'une application en cours de culture avec un autre herbicide homologué est prévue. Les doses d'applications conviennent à tous les types de sol. Employer la dose plus élevée dans la gamme énumérée pour un effet résiduel prolongé et sous une forte pression de mauvaises herbes.

Les graminées annuelles nuisibles	Les feuilles larges annuelles
Sétaire (verte et glauque)	Acnide tuberculée
Kochia à balais	Chénopode blanc
Folle avoine	Amarante à racine rouge

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE

Ordre du mélange des composantes

1. Lorsqu'on applique le **ZIDUA SC**, avant de commencer toujours s'assurer que le pulvérisateur est propre. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant du détergent. Consulter les étiquettes de produits que vous avez déjà utilisées pour des recommandations spécifiques au nettoyage.
2. Remplir le réservoir propre à moitié avec de l'eau propre. Mettre en marche le système d'agitation.
3. Si nécessaire, ajouter la quantité adéquate de conditionneur d'eau.
4. Si une poudre mouillable ou un granulé dispersible dans l'eau est utilisé comme produit d'association dans le mélange en réservoir, ajouter la quantité adéquate au réservoir et poursuivre l'agitation jusqu'à la dissolution complète du produit.
5. Si nécessaire, ajouter la quantité adéquate de produit microencapsulé comme produit d'association au réservoir.
6. À l'aide d'un dispositif de mesure gradué, ajouter la quantité requise de **ZIDUA SC**. Continuer l'agitation.
7. Si nécessaire, ajouter la quantité adéquate de produit liquide, en solution ou en suspension comme produit d'association au réservoir.
8. Si nécessaire, ajouter la quantité adéquate de produit en concentré émulsifiable comme produit d'association au réservoir.
9. Si nécessaire, ajouter la quantité adéquate de produit en glyphosate comme produit d'association au réservoir.
10. Si nécessaire, ajouter en dernier la quantité adéquate d'adjuvant ou de surfactant.
11. Poursuivre l'agitation tout en en remplissant le réservoir du pulvérisateur avec la quantité d'eau restante.
12. Continuer l'agitation ou faire fonctionner le système de retour en cuve.
13. Après toute interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de reprendre le traitement. S'assurer que l'agitation à l'intérieur du réservoir est suffisante pour mélanger à nouveau les produits à pulvériser. Ne pas laisser reposer la bouillie pendant la nuit.
14. Si une pellicule d'huile se forme dans le réservoir, vider ce dernier et le nettoyer à l'aide d'une solution de détergent puissant.
15. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur immédiatement après l'usage, en rinçant le système avec de l'eau propre et du détergent.

Éliminer les rinçures conformément à la réglementation provinciale.

NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION

Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation à l'aide d'un détergent puissant ou d'un nettoyant pour pulvérisateur commercial selon le mode d'emploi du fabricant. Rincer l'équipement trois fois avant et après l'application de **ZIDUA SC**.

Consulter l'étiquette du produit d'association du mélange en réservoir pour toutes instructions de nettoyage supplémentaires non incluses dans les étapes ci-dessus.

RESTRICTIONS CONCERNANT LES CULTURES ALTERNÉES

Réensemencement (dans le cas d'échec de la culture)

Pour toute culture traitée avec **ZIDUA SC** qui est perdue, ressemer seulement les cultures sur l'étiquette (tournesols, maïs de grande culture, soja, lentille, pois chiches, féveroles et pois secs de grande culture) en s'assurant que la dose de **ZIDUA SC** appliquée ne dépasse pas la dose d'emploi maximale pour la culture a ressemée. Ne pas effectuer un second traitement avec **ZIDUA SC**.

Cultures de rotation pour une application de **ZIDUA SC** au printemps

Les champs traités avec **ZIDUA SC** à un taux saisonnier total de 120 mL/ha à 240 mL/ha peuvent être semés la saison suivante avec des tournesols, du maïs de grande culture, du soja, du blé de printemps, des pois chiches, des féveroles, des lentilles, des pois secs de grande culture, du lin et des pommes de terre. Le blé d'hiver peut être semé 4 mois après le traitement de **ZIDUA SC**. Le blé durum, l'orge et l'avoine peuvent être semés 11 mois après suivant le traitement de **ZIDUA SC**. Le canola peut être semé 12 mois suivant l'application de **ZIDUA SC**.

Pour les doses totales pour la saison plus élevées que 240 mL/ha, le maïs, le soja, les pois chiches, les lentilles, les pois secs de grande culture, le lin et les pommes de terre peuvent être semés la saison suivante. Le blé d'hiver peut être semé 4 mois après le traitement de **ZIDUA SC**.

Effectuer un bio-essai au champ (essai en bande cultivée jusqu'à maturité) pour confirmer la sécurité des cultures avant l'ensemencement des cultures de rotation autres que ceux énumérés ci-dessus.

Cultures de rotation pour une application à l'automne de **ZIDUA SC**

Les champs traités avec une application à l'automne de **ZIDUA SC** peuvent être semés la saison suivante avec les cultures homologuées, **à l'exception des arachides**.

Effectuer un bio-essai en champ (essai en bande cultivée jusqu'à maturité) pour confirmer la sécurité des cultures avant l'ensemencement de toutes cultures de rotation autres que celles homologuées.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. **NE PAS** appliquer par voie aérienne.
2. **NE PAS** utiliser le produit sur des terres noires ou tourbeuses, ni sur des sols dont la teneur en matière organique est de 7 % ou plus.
3. **NE PAS** appliquer **ZIDUA SC** en dépassant la dose maximale totale de **ZIDUA SC** au cours de la saison de croissance. Les doses maximales totales pour la saison sont les suivantes :

Culture	Texture de Sol	Dose maximale totale pour la saison
Maïs de grande culture	Grossière	250 mL/ha
	Moyenne à fine	493 mL/ha
Soja	Grossière	250 mL/ha
	Moyenne à fine	493 mL/ha
Menthe	Tous les types de textures de sol	180 mL/ha
Pommes de terre Tournesols Pois secs de grande culture Pois chiches Féveroles Lentilles	Tous les types de textures de sol	240 mL/ha

On entend par la saison de croissance la période après la récolte précédente jusqu'à la fin de la récolte planifiée ou courante.

4. Dans certains cas, le mélange en réservoir du produit avec un autre produit antiparasitaire ou un fertilisant peut résulter en des effets biologiques qui peuvent comprendre, mais qui ne se limitent pas à : une réduction de l'efficacité contre le ravageur ou une augmentation du dommage chez la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF au 1-877-371-2273 ou www.agsolutions.ca pour des informations avant le mélange de tout pesticide ou fertilisant qui n'est pas spécifiquement recommandé sur cette étiquette.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide **ZIDUA SC** est un herbicide du groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à **ZIDUA SC** et à d'autres herbicides du groupe 15. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder le développement d'une résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser l'herbicide **ZIDUA SC** ou les herbicides du même groupe 15 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de développement de résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe spécifiques à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF au 1-877-371-2273 ou au www.agsolutions.ca.

ENGENIA est une marque déposée de BASF Corporation et ERAGON, HEAT et INTEGRITY sont des marques déposées de BASF SE, tous utilisés sous licence par BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

MERGE est une marque déposée de BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

^{MD}Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce ou des marques déposées de leurs fabricants respectifs.